



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

E-Wax Protection

Autres désignations commerciales

UFI: NUTM-SGQT-5R9E-HVAJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SCHOLL Concepts GmbH	
	Polish & Pad Manufaktur	
Rue:	Maybachstrasse 7	
Lieu:	D-71686 Remseck	
Téléphone:	+49 (0) 7141 29299 - 0	Téléfax: +49 (0) 7141 29299 - 10
E-mail:	sds@schollconcepts.com	
Interlocuteur:	Labor	
Internet:	www.schollconcepts.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 89 19240 (Giftnotruf Technische Universität München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention	Danger
---------	--------

d'avertissement:

Pictogrammes:





THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Mentions de danger

- | | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P501 | L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

- | | |
|--------|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|--------|--|

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
246538-78-3	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <0,1% benzène			10 - < 15 %
	920-901-0		01-2119456810-40	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
67-63-0	isopropanol			10 - < 15 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
64742-49-0	hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes			5 - < 10 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411 EUH066			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			5 - < 10 %
	200-578-6			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene			1 - < 5 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
246538-78-3	920-901-0	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <0,1% benzène	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = >4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
67-63-0	200-661-7	isopropanol	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg		
64742-49-0	927-510-4	hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = >2920 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5840 mg/kg		
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = 117-125 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 17100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		



E-Wax Protection

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, irritant.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



E-Wax Protection

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Danger d'explosion. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Matériau, résistant aux solvants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Recueillir le produit répandu. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.



E-Wax Protection

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant . Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes . Acide fort. Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
142-82-5	n-Heptane	400	1668		VME (8 h)	
		500	2085		VLE (15 min)	

**E-Wax Protection****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
64742-49-0	hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2085 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	477 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	280 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8238 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m³

E-Wax Protection

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Intoxication secondaire	0,38 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sol	0,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèles de gants recommandés : Rotiprotect Nitril eco, Epaisseur du matériau des gants 0,1 mm, level 2 > 30 min. (DIN EN 374), Gants à usage unique

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de



E-Wax Protection

chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: jaune
Odeur: fruité

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	19 vol. %	
Point d'éclair:	7 °C	DIN EN ISO 2719
Température d'auto-inflammation:	>200 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	7,7	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>20,5 mm²/s	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	57,3 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	293 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,89 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) 5000-10000 mPa·s



E-Wax Protection

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant . Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes .
Acide fort. Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**E-Wax Protection**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
246538-78-3	Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <0,1% benzène				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >4951 mg/l	Rat	ECHA	OCDE 403
67-63-0	isopropanol				
	orale	DL50 5840 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 12800 mg/kg	Lapin	GESTIS	
64742-49-0	hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes				
	orale	DL50 >5840 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >2920 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD 402
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 17100 mg/kg	Lapin	ECHA	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 117-125 mg/l	Rat	ECHA	OECD 403
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 0,1% Benzène				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD TG 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD TG 402

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**E-Wax Protection**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
246538-78-3	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <0,1% benzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>1000	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	>1000	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1000	3 d Pseudokirchneriella subcapitata		
67-63-0	isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h Pimephales promelas (tête de boule)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9714	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
64742-49-0	hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalcanes, cycloalcanes					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	13,4	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10-30	72 h Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50	3 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11200	96 h Salmo gairdneri	ECHA	US EPA method E03-05
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h Chlorella vulgaris	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h Ceriodaphnia dubia	ECHA	ASTM E729-80
	Toxicité pour les algues	NOEC	280 mg/l	7 d Lemna gibba (lentille d'eau bossue)	ECHA	
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 0,1% Benzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201



E-Wax Protection

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
--	-----------------------------------	--------------	-------	------	-----------------------------------	------	----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
246538-78-3	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <0,1% benzène			
		77-83 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-63-0	isopropanol			
	EU Method C.5	53%	5	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-49-0	hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes			
	OECD 301 F	98%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			
		84%	20	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene			
	OECD 301 F	80%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	isopropanol	0,05
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	-0,31

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	3,2		ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isopropanol; HEPTAN (ALLE ISOMERE))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (isopropanol; HEPTAN (ALLE ISOMERE))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601 640D

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (isopropanol; HEPTAN (ALL ISOMERS))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (isopropanol; HEPTAN (ALL ISOMERS))



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y341	
Quantité exceptée:	E2	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364	
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 52, Inscription 57, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 46,129 % (410,55 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 46,132 % (410,572 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale



THE SCIENCE OF GLOSS

E-Wax Protection

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	oui
New Zealand	inconnu
USA	oui
Canada	oui
Australia	inconnu
Japan	inconnu
China	oui
Korea	inconnu
Philippines	inconnu

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,8,9,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

E-Wax Protection

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Formulation ou emballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
2	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations industrielles	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
3	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations professionnelles	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	
4	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisation par les consommateurs	C	-	31	-	8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH